

**Projet de plan localisé de quartier N° 29974
Chemin du Bac, avenue du Petit-Lancy**

Séance d'information

Institut Florimont, 37 avenue du Petit-Lancy, mercredi 14 octobre 2020

Présents :

Ville de Lancy

M. Damien Bonfanti, conseiller administratif
M. Dominique Guéritey, service de l'urbanisme

Institut Florimont

M. Sean Power, directeur
M. Michel Zuccone, responsable campus

Architectes

M. François Frey, architecte

Office de l'urbanisme (OU) :

Mme Malika Regamey, architecte-urbaniste
M. Jean-Luc Gauthey, chef de service

Assistent :

Propriétaires et habitants du secteur (15)
Association les Marbritants (1)

Introduction

Objectif de la concertation

Conformément à la loi générale sur les zones de développement (art. 5A LGZD), qui oblige formellement à retracer les étapes de concertation, les propriétaires intéressés au développement, les autorités communales, voisins et habitants du quartier et association concernés sont présents. A ce stade, il s'agit de rappeler les grandes lignes du projet initial mais surtout de prendre connaissance de l'évolution du projet depuis la dernière séance de décembre 2015.

Procédures PLQ (Rappel)

La zone de développement 3 impose, avant toute autorisation de construire, la mise en place d'un plan localisé de quartier (PLQ). Cet instrument va fixer l'implantation, la destination des bâtiments, les espaces extérieurs, les places de parking et les équipements.

A l'origine, l'impulsion qui a déclenché le projet, est née de diverses demandes de constructions qui ont incité l'office de l'aménagement à demander une vue d'ensemble à long terme, pour permettre une révision du plan localisé PLQ 28'313 adopté le 19 juillet 1991.

Le projet de PLQ qui doit être élaboré par l'office de l'urbanisme (OU) est soumis à une enquête technique. Tous les services de l'Etat, chacun dans sa compétence, va donner son avis technique sur la proposition.

Le projet fait ensuite l'objet d'une enquête publique qui peut donner lieu à des observations. L'ensemble des réponses apportées sont transmises au Conseil municipal qui, lui, se prononce sur la proposition de PLQ par la voie de la délibération. L'étape suivante est la procédure d'opposition, plus formelle. Elle permet au citoyen qui veut s'opposer, de s'exprimer à ce moment-là pour avoir ensuite le droit de recourir. Le Conseil d'Etat retient ou rejette les oppositions et l'adoption du PLQ est de sa compétence.

Dans le cadre de la concertation, la séance de ce soir permet de restituer les évolutions du dossier avant sa mise à l'enquête publique.

Projet de plan localisé de quartier

Rappel des objectifs du projet de l'institut Florimont

M. Zuccone rappelle que les besoins de l'institut ont changé malgré le fait que les effectifs s'élèvent à un maximum de 1'500 élèves. En effet les bâtiments doivent être remis aux normes au niveau pédagogiques notamment et cela prend de l'espace.

Les travaux déjà effectués tels que la surélévation du bâtiment des sciences ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment pour la maternelle sont évoqués.

Puis il est question des agrandissements à venir du bâtiment A (aligné à la hauteur des bâtiments B et C déjà réalisés, d'un rez-de-chaussée +3 niveaux), du bâtiment H (un rez-de-chaussée rez + 4 niveaux) et du bâtiment L (un rez-de-chaussée), élément de liaison de ces différentes parties.

Au niveau mobilité, un parking souterrain pour le personnel de l'institut ainsi qu'une dépose minute, tous deux accessibles depuis le chemin du bac sont prévus. Ce dispositif soulagera en partie la circulation pour les riverains.

M. Gauthey précise qu'il y a une règle à l'état qui définit des ratios pour les véhicules en fonction du personnel, elle a été exploitée au minimum pour réduire les nuisances.

Concernant les adaptations du projet depuis la dernière séance, il est mentionné que l'accès depuis l'avenue du Petit-Lancy dans l'enceinte de l'école maternelle, ainsi que les parkings véhicules actuels seront supprimés pour mettre en valeur le bâtiment de l'ancienne école communale reconnu comme remarquable au sens du recensement architectural de 1990.

Par ailleurs, pour préserver l'ensoleillement des habitations de l'avenue du Petit-Lancy, le bâtiment des sciences (K) ne sera pas surélevé.

Questions / Réponses

Q: Notre quartier explose, des projets émergent partout. Je vois que ce projet a été mené dans les règles de l'art, dans le sens où les objets discutés à la dernière séance ont été pris en compte.

R: M. Zuccone précise que ce projet représente de surfaces supplémentaires conséquentes mais que c'est un projet pour les 25 prochaines années, et que les constructions projetées se feront par étapes et constituent pour certains bâtiments une réserve.

Q: Il y aura-t-il moins de circulation sur la route du Petit-Lancy ?

R: Il y aura toujours un accès pour les parents qui viennent déposer leurs enfants en primaire et en maternelle.

Q: Cela représente combien de véhicules ?

R: Environ 80 voitures viennent déposer les enfants en maternelle.

Q: Vous aviez annoncé la suppression de l'accès depuis l'avenue du Petit-Lancy.

R: Seul l'accès par le portail de la maternelle et qui est réservé aux professeurs sera supprimé.

Q: Actuellement les parents de maternelle ressortent par le chemin du Crédo, ce qui génère du trafic sur un espace emprunté par les piétons. Ne pourraient-ils pas sortir par le chemin du Bac?

R: Oui, ce sera possible et on va faciliter cette sortie, mais on ne peut pas empêcher les parents de sortir par le chemin du Crédo. Ils doivent pouvoir choisir où sortir selon la circulation et la direction qu'il veulent emprunter.

Q: Il y a tous les jours des tas de déposes minute dans le virage du Petit-Lancy. Que pouvez-vous faire pour y remédier ?

R: La situation actuelle liée à la Covid19 oblige à une séparation des flux entre les élèves masqués et les petits, d'où cet inconvénient.

Q: Les véhicules qui sortent par le chemin du Crédo sortent vite, alors qu'il s'agit d'un chemin piéton, emprunté par les écoliers qui se rendent au cycle ?

R: En effet, des mesures vont être prises. Il va y avoir un passage surélevé (ralentisseur) au carrefour entre l'avenue du Petit-Lancy et le chemin du Crédo.

Q: Des camions viennent livrer régulièrement Florimont dès 4h00 du matin. Cela va-t-il continuer ? Ne pourraient-ils pas passer par le chemin du Bac ?

R: Aujourd'hui les camions devraient arriver à 6h00, date d'ouverture du portail. Il se peut qu'ils arrivent avant et attendent avec les moteurs des camions frigorifiques. Nous allons leur rappeler les horaires. Les quais de déchargement étant situé de ce côté, l'accès n'est pas possible autrement.

Q: Avez-vous essayer de supprimer totalement les accès véhicules depuis l'avenue du Petit-Lancy et de les reporter sur le chemin du Bac, où il n'y a pas d'habitation, et de réserver les accès via l'avenue du Petit-Lancy aux vélos et piétons ? En bref, distinguer l'accès coté résidentiel aux modes doux et l'accès Bac aux véhicules ?

R: Vu qu'on ne peut pas interdire les véhicules sur la route, le risque serait que les parents déposent les enfants le long de la route et provoquent encore plus de désagréments. Le choix est de laisser pénétrer les voitures dans l'enceinte de l'institut et de gérer le problème à l'intérieur.

Q: Avec la nouvelle école à l'avenue du Plateau, de nombreux enfants vont traverser la route de St-Georges, et le carrefour avec l'avenue du Petit-Lancy va poser de gros problèmes de sécurité, problèmes qui existent déjà mais vont se multiplier avec les nouveaux usagers.

R: La route de St-Georges est cantonale et une pétition des habitants du quartier a alerté le canton et la commune sur ces aspects. Des études vont très prochainement être mises en place pour évaluer la situation et proposer des aménagements.

Q: Quel sont les étapes de construction prévues ?

R: Le cœur de l'école (L) est la prochaine étape et devrait démarrer bientôt. Quant aux bâtiments A et H, rien n'est prévu dans l'immédiat.

Q: Que va-t-il se passer avec le bâtiment de la Tourelle qui est juste à côté de la maternelle, au bout du chemin du Crédo ? L'attitude de Florimont est exemplaire, avec un respect des bâtiments patrimoniaux rénovés et un classement de l'ancienne école, qu'en est-il de la sauvegarde de la Tourelle?

R: Ce n'est pas le sujet de cette séance, mais c'est une question qui n'est pas close aujourd'hui. Le plan localisé de quartier en vigueur considère que la maison est prévue démolie pour laisser la place à un immeuble de logements. Aujourd'hui, une demande de mise sous protection est en cours. Il faut être un peu patient. Quant à l'ancienne école, c'est le département et non l'institut qui a demandé son classement.

Q: Pourrait-on trouver des mesures temporaires autres que ce misérable ilot, cassé par le passage des camions qui ne protège pas grand-chose? Quant au phono-absorbant qui vient d'être posé, on l'apprécie pour le bruit mais paradoxalement la route devient encore plus dangereuse du fait qu'on entend moins les véhicules. Qui doit prendre des décisions pour améliorer les questions de mobilité dans ce quartier?

R: La commune n'est pas satisfaite non plus de cette situation, elle aimerait que cette route devienne communale pour pouvoir agir, mais à ce jour elle est cantonale et est considérée par le canton comme une pénétrante dans la ville.

Le quartier n'est pas terminé. Le PLQ de la Croisée St-Georges n'est pas finalisé, des constructions sont encore prévues et l'Etat et la Commune doivent proposer un aménagement de l'espace public. Le département de l'aménagement travaille de concert avec l'office cantonal des transports qui va engager des études d'amélioration de la situation avec toutes les contraintes inhérentes à la fluidité de la mobilité, au développement de la mobilité douce, aux cadences des transports et à la sécurité des piétons. Notons également qu'une étude pour une voie verte entre le bois de la Bâtie et Bernex est également en cours d'étude.

En conclusion

La séance est levée à 20h20 et l'OU annonce que les documents présentés ainsi qu'un PV de séance leur sera transmis.

Par ailleurs tous les documents seront accessibles sur le site de l'Etat:

www.ge.ch/dossier/nouveaux-quartiers